

## LES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX

Ils font l'objet d'une prescription médicale. la dispensation est assurée par les infirmiers de l'équipe du DSP

- le matin à partir de 8h30
- le midi à partir de 11h30
- le soir à partir de 16h45

Le traitement du week-end est intégralement donné le vendredi soir. Il vous est demandé de prendre votre traitement conformément à la prescription médicale.

## LA VIE COLLECTIVE

Dans le service elle est un élément important de votre prise en charge. Elle suppose le respect d'autrui, du matériel et des locaux. Les règles de vie et les conditions de séjour vous seront remises à votre entrée.

## TRAVAIL

Durant cette hospitalisation, il ne vous sera pas possible de travailler.

Ces informations vous sont destinées afin de faciliter votre séjour.

N'hésitez pas à demander au personnel soignant des informations complémentaires.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Dispositif de Soins Psychiatriques de Niveau 2

Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran  
4024 Ancienne Route de Chartres  
BP 40125  
45 770 SARAN

02 18 69 51 66

## RÈGLES PÉNITENTIAIRES

Le règlement intérieur du Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran vous sera présenté par un agent de l'administration pénitentiaire. Il est applicable aux patients hospitalisés du DSP 2 : courriers, appels téléphoniques, parloirs, cantines, autorisation de fumer uniquement en cellule ou en cours de promenade.

Un manquement au règlement intérieur pénitentiaire ou au contrat de soins peut faire l'objet d'une sortie du DSP 2.

Georges Daumézon  
Établissement Public de Santé Mentale du Loiret  
1 Route de Chanteau - BP 62016  
45402 Fleury-les-Aubrais Cedex  
02 38 60 59 58 - [www.epsm-loiret.fr](http://www.epsm-loiret.fr)

## DISPOSITIF DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE NIVEAU 2



**PÔLE DE PSYCHIATRIE  
EN MILIEU PÉNITENTIAIRE**

## ■ PRÉSENTATION

Le Dispositif de Soins Psychiatriques (DSP) de niveau 2 est rattaché à l'Établissement Public de Santé Mentale du Loiret Georges Daumézon. Il propose 18 places en hospitalisation de jour à l'intérieur du Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran dans un quartier dédié aux soins.

Le DSP niveau 2 s'adresse aux personnes détenues souffrant de troubles psychiatriques de tous les établissements pénitentiaires de la région Centre Val de Loire.

Une zone d'hébergement de 18 places est implantée en proximité immédiate de l'unité de soins. Les cellules d'hébergement font partie des locaux pénitentiaires: elles répondent comme pour toute autre cellule au règlement pénitentiaire.

L'hôpital de jour est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h, sauf jours fériés.

Votre cellule sera ouverte pour l'accès aux soins du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30, sauf le mardi matin, week-end et jours fériés.

L'accès à la cour de promenade sera libre sur les mêmes créneaux horaires.

L'équipe soignante pluridisciplinaire, tenue au secret professionnel, vous accueille et vous accompagne dans votre prise de soins.

## ■ MODALITÉS D'ADMISSION

Votre admission au DSP 2 nécessite une indication médicale ainsi que votre consentement : il s'agit d'une hospitalisation libre.

Les transferts d'un établissement pénitentiaire à l'autre sont assurés par l'administration pénitentiaire.

## ■ SÉJOUR

Pendant votre séjour, vous bénéficierez de consultations avec votre psychiatre référent.

Sur indications médicales, des psychologues vous recevront en entretien individuel de psychothérapie.

Des entretiens infirmiers vous seront proposés.

Les patients admis au DSP 2 doivent respecter des règles spécifiques liées aux soins par un contrat de soins (assiduité aux activités, prise des médicaments, respect de la vie collective...)

## ■ MODALITÉS DE SORTIE

Votre hospitalisation prendra fin sur décision du médecin responsable de l'unité ou à votre demande.

A l'issue de votre séjour en hospitalisation, vous retournerez dans votre établissement pénitentiaire d'origine.

Des liens étroits entre l'équipe soignante du DSP 2 et les équipes des unités sanitaires de la région Centre Val de Loire sont organisés pour la poursuite de votre prise en charge.

## ■ ACTIVITÉS DE SOINS

**Activités de soins :** des activités thérapeutiques individuelles, de groupes et de médiations vous seront prescrites par les médecins. Elles sont encadrées par les soignants suivant un planning établi.

En semaine, vous prendrez un repas thérapeutique collectif avec d'autres patients détenus en présence de soignants à votre table. En dehors de ces temps partagés, les repas seront pris dans les cellules d'hébergement.

**Soins informels :** le principe de la liberté d'aller et venir sur la structure DSP niveau 2 est au cœur du projet de soins. Ainsi vous bénéficierez de relations humaines tout au long de la journée.

Ces rencontres sont organisées autour du jeu, de la lecture, de l'actualité. Cela favorise vos échanges avec les membres de l'équipe soignante, les autres patients et les surveillants présents.

**Soins somatiques :** l'équipe soignante du DSP 2 travaille en étroite collaboration avec les soignants du dispositif de soins somatiques du CPOS.

En dehors des horaires d'ouverture du DSP et DSS, les problèmes de santé seront traités auprès des agents de l'administration pénitentiaire.